



CAROMB

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2022-CM-19/12-12

L'an deux mille Vingt-deux, le Lundi 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 15 décembre 2022

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (18) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. BONNAVENTURE Magali. DAVID-MESSILLIER Patrick. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. JAUME François. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. MEYNARD Delphine. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (4) : FROGER-DROZ Daisy (procuration à METZGER Olivier). MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). ENDERLIN François (procuration à MICHELIER Valérie). DAUTEL Gilles (procuration à MORARD Christian).

Absent (1) : LANTENOIS Geoffrey.

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CDST)
2020-2022
AVENANT N°1

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

Vu la délibération de l'assemblée départementale n°2019-627 du 22 novembre 2019, relative aux modalités d'aides financières du Département apportées aux maîtres d'ouvrages publics au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2020-2022,

Vu l'enveloppe attribuée par le Département à la commune de Caromb au titre du CDST 2020-2022, s'élevant à 219 000 € et composée de 197 100 € au titre de la part de base et de 21 900 € pour la part de développement durable,

Vu la délibération n°2021-518 du 29 octobre 2021 adoptant le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale entre la commune de Caromb et le Conseil Départemental de Vaucluse et accordant à ce titre une subvention de 21 900 € pour le financement des acquisitions foncières ENS Paty – Site Grand Combe – PDD (Développement Durable) ;

Vu la délibération n°2021-518 du 29 octobre 2021 adoptant le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale entre la commune de Caromb et le Conseil Départemental de Vaucluse et accordant à ce titre une subvention de 16 500 € pour le financement des acquisitions foncières ENS Paty – Site Grand Combe – Part de Base ;

Considérant l'article 11 du CDST 2020-2022 conclu le 2 décembre 2021 entre le Département et la commune de Caromb, qui prévoit la possibilité de prolonger par avenant notre contrat,

Considérant l'enveloppe disponible résiduelle de 180 600 €,

Considérant que la commune de Caromb est engagée dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et de développement des services au plus proche des attentes de ses habitants,

Considérant la délibération n°7 du 10 février 2022 actant le principe de reprise en régie municipale de la Poste de Caromb,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement dans l'ancienne poste de Caromb pour en faire un accueil mixte mairie – agence postale communale, qui pourra également accueillir des institutions partenaires (CCAS, EDES, CAUE, Mission Locale, Médiateurs de Justice...)

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré**

DECIDE

- De solliciter le Département de Vaucluse aux fins de prolonger par avenant n°1 le CDST de la commune de Caromb,
- D'autoriser Madame Le Maire à mobiliser l'enveloppe de 180 600 € afin de financer une partie des travaux nécessaires à l'aménagement de l'ancienne poste,
- D'autoriser Madame le Maire à accepter le versement par le Département de ladite enveloppe de 180 600 € sur présentation des justificatifs y afférents,
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à intervenir ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 20 décembre 2022

Le Secrétaire de Séance



Christine MASSONNET

Le Maire,



Valérie MICHELIER

